

Certificat

En date du **30 juin 2026** le Bourgmestre a accordé l'autorisation de bâtir pour la construction ci-dessous conformément aux dispositions réglementaires actuellement en vigueur.

Autorisation de bâtir 2026/039

Genre de la construction Mise en place de fenêtres dans un pare-vue existant en vue de la création d'une véranda

Localisation de la construction Section Lieu-dit Parcelle cadastrale

B de Leithum Am Kaandel 436/1033

31 Am Kaandel
9970 Leithum
Luxembourg

Nom et adresse du
permissionnaire Monsieur Pedro Miguel Da Silva Campos
31 Am Kaandel
9970 Leithum
Luxembourg

Le présent certificat est délivré conformément aux dispositions de l'article 37 de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain. Les plans afférents, pour autant qu'ils portent sur l'implantation de la construction, ses parties extérieures et l'affectation de l'immeuble, peuvent être inspectés au secrétariat communal pendant le délai durant lequel l'autorisation est susceptible de recours.

Le délai de recours devant les juridictions administratives court à compter de la date de délivrance du présent certificat. (→ article 37, dernier alinéa)

Weiswampach, le 16 JUIL, 2026



Le Bourgmestre.

Ce certificat est à afficher aux abords du chantier d'une manière accessible et lisible pour le public.